



Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

14 juin 2006
Français
Original : anglais

Première session ordinaire

Siège de l'Organisation mondiale du tourisme
Madrid, 7 avril 2006

Résumé des conclusions

I. Introduction

1. La première session ordinaire de 2006 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), présidée par le Secrétaire général, s'est tenue le vendredi 7 avril 2006 au siège de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) à Madrid. Elle a été suivie d'une réunion du CCS, tenue le soir du 7 avril et le samedi 8 avril à Ségovie (Espagne), pendant laquelle les chefs de secrétariat ont eu un dialogue interactif avec deux des coprésidents et certains membres du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, constitué par le Secrétaire général.
2. Le CCS a tenu une réunion privée le matin du 7 avril. Les chefs de secrétariat ont été informés et ont eu un échange de vues sur les faits récents se rapportant notamment à l'Iraq, au processus de paix au Moyen-Orient, au Liban, à la République arabe syrienne et à la République islamique d'Iran, ainsi qu'aux défis que l'Afrique doit relever en matière de maintien de la paix, d'aide humanitaire et de sécurité alimentaire. Par ailleurs, ils ont fait le point sur l'évolution de la situation économique, en particulier dans les domaines commercial et financier.
3. Le présent rapport rend compte de la première session ordinaire de 2006 du CCS, qui s'est tenue l'après-midi du 7 avril.
4. Le Conseil a remercié le Secrétaire général de l'OMT, Francesco Frangialli, de l'excellence des dispositions que ses collègues et lui-même avaient prises en vue de la première session ordinaire de 2006 du CCS. Le Conseil a également prié M. Frangialli de transmettre aux autorités espagnoles les sincères remerciements du CCS.
5. Le Conseil a souhaité la bienvenue au Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Kandeh Yumkella, qui assistait pour la première fois à une réunion du CCS.



Ordre du jour

6. Le Conseil a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa première session ordinaire :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Activités liées aux programmes :
 - a) Suite donnée au Sommet mondial de 2005;
 - b) Sommet mondial sur la société de l'information;
 - c) Autres questions abordées par le Comité de haut niveau sur les programmes.
3. L'intégration d'une perspective antisexiste et les femmes, la paix et la sécurité
4. Questions relatives à la gestion :
 - a) Questions traitées par le Comité de haut niveau sur la gestion :
 - i) Réforme de la gestion : collaboration interinstitutions dans le domaine de l'obligation redditionnelle et de la transparence;
 - ii) Normes comptables;
 - iii) Sécurité et sûreté du personnel;
 - iv) Autres questions traitées par le Comité de haut niveau sur la gestion.
 - b) Dialogue avec les représentants du personnel.
5. Questions diverses : dates de la seconde session ordinaire de 2006 et de la première session ordinaire de 2007.

II. Activités liées aux programmes

7. Le Secrétaire général a noté que les activités du Comité de haut niveau sur les programmes, dont rendait compte le rapport du Comité au Conseil, présentaient beaucoup d'intérêt pour le débat plus général que le Conseil aurait lors de la réunion avec les membres du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Se référant à la réunion conjointe que le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion avaient tenue le 28 février parallèlement à leurs sessions ordinaires, le Secrétaire général a dit espérer que les deux comités continueraient à l'avenir de tout faire pour établir des synergies entre leurs activités respectives, notamment par le biais de réunions conjointes de ce type. Il a demandé aux présidents des deux comités de faire un exposé sur les résultats des délibérations de la réunion conjointe pendant la réunion du CCS en question.

A. Suite donnée au Sommet mondial de 2005

8. Le Secrétaire général a appelé l'attention des membres du CCS sur les informations figurant dans l'ordre du jour annoté sur les faits nouveaux qui s'étaient produits depuis la précédente session du Conseil. Il s'agissait notamment des faits suivants : création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme; débat en cours à l'Assemblée générale sur le suivi du Document final du Sommet mondial de 2005 sur le développement et la réforme du Conseil économique et social; publication d'un rapport du Secrétaire général sur la réforme de la gestion de l'Organisation des Nations Unies intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » (A/60/692); et création du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Le Groupe et son mandat avaient fait l'objet de deux communications que le Secrétaire général avait adressées aux chefs de secrétariat le 28 novembre 2005 et le 16 février 2006. Le Secrétaire général a noté que le dialogue entre le CCS et le Groupe revêtait une grande importance et se poursuivrait à tous les niveaux, à commencer par la réunion que le CCS allait tenir.

Exposé du président du Comité de haut niveau sur les programmes

9. Le président du Comité de haut niveau sur les programmes a noté que le Comité avait eu un débat approfondi d'une grande richesse sur la suite donnée au Sommet mondial de 2005. Le Comité a dit estimer que le processus de suivi en cours constituait une chance historique d'impulser un véritable changement, à savoir de déterminer ce que serait l'avenir collectif du système et de modeler sa capacité d'aider la communauté internationale à accomplir des progrès authentiques. Les délibérations du Comité et la réunion conjointe qu'il avait tenue avec le Comité de haut niveau sur la gestion avaient considéré que la réforme à l'échelle du système dans le domaine du développement était avant tout une excellente occasion de trouver les moyens par lesquels le système pourrait mettre en œuvre tous ses atouts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus au niveau international. Quelques années plus tôt, les membres du CCS avaient spéculé sur l'avenir du multilatéralisme, qu'ils avaient jugé préoccupant. Aujourd'hui, en raison du Sommet, il semblait bien que le système multilatéral suscite de nouveau un appui vigoureux et que l'aide publique au développement (APD) doive enregistrer l'augmentation la plus importante que la communauté internationale ait connue depuis des décennies. Parallèlement à cet appui, on attendait de plus en plus de choses du système et l'on observait une ferme volonté de réforme. L'immobilisme était hors de question. Il était essentiel que le système s'implique en tant que partenaire à part entière dans ce processus de réforme, afin de faire en sorte que sa force collective soit pleinement mise à contribution pour ce qui était de relever les défis qui ne manqueraient pas de se poser.

10. Le président du Comité a informé le Conseil que le Comité avait considéré que le rapport du CCS intitulé « One United Nations – catalyst for progress and change: how the Millenium Declaration is changing the way the United Nations system works » (Un système des Nations Unies unique – catalyseur de progrès et de changement : comment la Déclaration du Millénaire transforme les méthodes de travail du système des Nations Unies), qui avait été transmis au Sommet, et en

particulier son dernier chapitre sur les perspectives d'avenir, offraient toujours un cadre solide à l'intervention interinstitutions requise pour donner au système les moyens de suivre plus efficacement les résultats du Sommet. Le Comité a estimé que cette intervention devrait mobiliser les dimensions tant normatives qu'opérationnelles des activités du système. À cet égard, le Comité a noté que les discussions ayant précédé la création du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies s'étaient largement focalisées sur les dimensions opérationnelles. En formulant l'espoir que le débat s'élargirait lorsque le Groupe d'experts commencerait ses travaux, le Comité a rappelé que le Document final du Sommet mondial avait privilégié trois impératifs de politique générale dont dépendait le renforcement de la cohérence, à savoir le resserrement des liens entre les aspects normatifs et opérationnels des activités du système, l'amélioration de la coordination de la représentation des États membres au sein des organes directeurs, et la prise en compte des principaux thèmes plurisectoriels en matière de politique – développement durable, droits de l'homme et problématique hommes-femmes – lors de la prise de décisions.

11. Les activités du système des Nations Unies, en particulier celles des conférences et sommets, avaient eu un impact majeur dans les domaines normatifs. Toutefois, la capacité de nombreuses organisations de concrétiser ces progrès normatifs avait été entravée par une croissance nominale nulle, voire une baisse des flux de ressources. L'un des principaux objectifs de la réforme à l'échelle du système devrait être de combler cet écart; il faudra pour cela que le système axe de nouveau ses efforts sur une mise en commun efficace de ses ressources, capacités et connaissances afin de maximiser sa contribution à la réalisation du programme général de développement.

12. Les progrès dans ce domaine présupposeraient une amélioration parallèle de la coordination des positions prises par les pays au sein des organes directeurs du système. C'était pour l'essentiel l'affaire des États membres, mais les secrétariats des organismes des Nations Unies pouvaient contribuer à cette amélioration en établissant ou renforçant des réseaux de praticiens à travers le système et prendre des mesures visant à encourager et à récompenser le partage de connaissances entre collègues des diverses organisations. En sa qualité de membre de plein droit du Groupe d'experts, il s'emploierait à mobiliser toute l'expertise à la disposition des organismes du système en vue de mettre en œuvre l'immense potentiel de progrès et de changement que contenait en germe l'activité du Groupe.

13. Passant aux domaines d'activité spécifiques dont s'occupait le Comité dans l'optique de la maximisation de l'action de suivi du Sommet mondial de 2005 menée par le système, il a mis en relief l'activité du Comité dans le domaine de l'intégration d'une perspective antisexiste (voir par. 48 plus loin), ainsi que de l'emploi et des migrations – trois domaines que le programme de travail du Comité avaient érigés en priorités importantes. En liaison avec le débat sur l'emploi qui aurait lieu à la session de juillet 2006 du Conseil économique et social et avec celui du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement que devait organiser l'Assemblée générale en septembre, le Comité s'emploierait à renforcer la coopération horizontale dans ces deux domaines et à élaborer des propositions spécifiques en vue de l'action que le CCS pourrait mener à l'appui des conclusions et recommandations sur lesquelles déboucheraient ces rencontres intergouvernementales. L'impulsion à donner à l'emploi productif et la prise par la communauté internationale de mesures permettant de profiter des possibilités et de

relever les défis que présentaient les migrations internationales étaient toutes deux des fins en elles-mêmes et deux moyens essentiels concourant à la réalisation des objectifs plurisectoriels en matière de politique, tels que le développement durable, les droits de l'homme et l'intégration d'une perspective antisexiste. S'agissant d'un autre aspect du Document final du Sommet mondial de 2005 sur lequel le système devait focaliser de nouveau son attention, à savoir les recommandations du Sommet concernant la science et la technologie et le transfert de technologies, le Comité recherchait encore la façon la plus productive de tenir compte de ces recommandations dans son programme de travail et envisageait d'y revenir à sa session suivante.

14. Les autres questions dont le Comité s'était occupé étaient notamment la poursuite de l'élaboration d'un programme de base pour l'école des cadres du système des Nations Unies, dans le cadre des efforts déployés pour enraciner une culture commune à tous les organismes du système, et la capacité de faire face à la menace de la grippe aviaire. Par ailleurs, le Comité s'évertuait à surveiller systématiquement la suite donnée par le système aux conclusions et recommandations du CCS dans différents domaines, tels que la lutte contre la criminalité transnationale organisée et l'exploitation des connaissances.

Débat

15. Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a évoqué un échange de communications dont avait pris l'initiative le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la nécessité – et il partageait pleinement ce point de vue – de faire en sorte que le système mette à profit les stratégies et activités existantes pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et évite d'engager des processus parallèles impliquant des coûts de transaction élevés. Il s'est référé en particulier au Projet objectifs du Millénaire et à la contribution très positive qu'il avait apportée en tant qu'instrument consultatif et de sensibilisation pour mettre en évidence l'importance des objectifs du Millénaire pour le développement dans la période ayant précédé le Sommet. De l'avis de la FAO, toutefois, les activités inscrites au Projet objectifs du Millénaire devraient à présent être pleinement intégrées au niveau national dans le cadre des mécanismes de coordination et des instruments de programmation et de planification du système des Nations Unies. Il serait préjudiciable à l'effort fait pour renforcer la coordination au niveau national et harmoniser les actions de suivi déployées par les organismes du système à l'appui des plans et priorités de chaque pays que le Projet assume à présent un rôle opérationnel en s'engageant sur une voie qui ne serait pas celle des modalités communes qui guidaient l'activité du système au niveau national.

16. Dans le même esprit, le Directeur général de l'UNESCO avait écrit à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en octobre 2005, en soulignant l'importance d'actions collectives et coordonnées, en particulier au niveau des pays. Il avait bien montré que la réalisation de l'objectif de « L'éducation pour tous » d'ici à 2015 était un enjeu essentiel au niveau national et invité le Groupe des Nations Unies pour le développement à élaborer un cadre commun de partenariat et de coopération qui associe les organismes du système et toutes les autres parties prenantes, en promettant l'appui sans réserve de l'UNESCO en sa qualité d'organisation chef de file dans ce processus. À cet égard, le Directeur

général de l'UNESCO s'est dit préoccupé par le fait que l'initiative commune PNUD/Projet objectifs du Millénaire était lancée sans la pleine participation des institutions spécialisées compétentes et semblait être uniquement focalisée sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et non sur l'éventail plus ouvert d'objectifs de développement convenus dont le Document final du Sommet avait reconnu toute l'importance.

17. L'Administrateur du PNUD a fait observer que le Groupe des Nations Unies pour le développement étudiait ces questions. Le Projet objectifs du Millénaire avait beaucoup fait pour que le développement devienne une préoccupation majeure de la communauté internationale et il s'employait actuellement, au sein du Groupe et avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, à utiliser l'expérience et l'expertise du Projet et à les intégrer aux activités du système des Nations Unies. Dans le Document final, les pays s'étaient engagés à élaborer avant la fin de 2006 leur propre stratégie, axée sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus. L'intervenant a dit partager le point de vue selon lequel il serait contre-productif de demander aux pays de formuler des stratégies redondantes. Par ailleurs, l'Administrateur du PNUD a souligné qu'il importait de chercher à réaliser des objectifs qui, sans figurer parmi les objectifs du Millénaire pour le développement, bénéficiaient du soutien du Document final du Sommet mondial, tels que l'emploi productif. Le PNUD procédait actuellement à un inventaire de ce qui existait au niveau national, que ce soit un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, une stratégie nationale de développement ou un plan national de développement. Ces informations, qui devraient être disponibles au milieu de 2006, devraient contribuer au recensement des lacunes et à l'étude des meilleurs moyens de les combler. Il a invité tous les membres du CCS à collaborer avec le système des coordonnateurs résidents et l'équipe de pays à la réalisation de cette entreprise, le Coordonnateur résident assumant le rôle de coordination globale. Il a dit ne pas douter que la poursuite du débat, notamment au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, ne serve à préciser les questions en jeu et à apaiser les préoccupations qui s'étaient exprimées.

18. Le Directeur général de la FAO a souligné qu'il importait, lorsque l'on suivait et facilitait la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de respecter les prérogatives des différentes institutions spécialisées dans leurs domaines de compétence respectifs, et de se focaliser sur les causes profondes des problèmes qui freinaient le progrès. Dans le cas de l'objectif consistant à réduire de moitié la faim dans le monde d'ici à 2015 fixé par le Sommet alimentaire mondial et réaffirmé par le Sommet du Millénaire, l'organisme chargé du suivi était le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, qui procéderait en septembre 2006 à un examen décennal des progrès réalisés. Les causes profondes de l'absence de progrès dans ce domaine étaient bien connues, la principale étant le fait que la part de l'APD allant à l'agriculture avait diminué de plus de 50 % au cours de la décennie écoulée. Les nouveaux mécanismes permettant de redécouvrir ce que l'on savait déjà ne feraient pas évoluer la situation. Ce qui, en revanche, la ferait évoluer, c'était une aide apportée à l'échelle du système aux organismes concernés pour créer la volonté politique nécessaire, ainsi qu'une action concertée au niveau national pour faire avancer l'application des plans et stratégies élaborés par les pays eux-mêmes.

19. Le Secrétaire général a souligné le rôle essentiel joué par les divers organismes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans leurs

domaines de compétence respectifs. Il ne s'agissait nullement d'engager des processus parallèles. Comme l'avait indiqué l'Administrateur du PNUD, le Groupe des Nations Unies pour le développement devrait s'évertuer à maximiser l'appui du système aux mesures prises par les organismes et aux politiques et stratégies appliquées à l'échelle des pays et choisis par eux.

20. Passant à la question de l'emploi, le Secrétaire général a rappelé que le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT) signalait depuis quelque temps les liens existant entre l'emploi, la croissance durable et la réduction de la pauvreté. Le Conseil économique et social porterait son attention sur ces questions lors de sa session de fond de 2006 et le CCS devrait y revenir à sa deuxième session ordinaire de 2006, à la lumière des réflexions que le débat du Conseil aurait inspirées au Comité de haut niveau sur les programmes.

21. Les mêmes considérations, a noté le Secrétaire général, s'appliquaient à la question des migrations et du développement, thème du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre. À sa demande, le Groupe de Genève sur les migrations avait examiné les arrangements interinstitutions pris dans ce domaine et recommandé la mise en place d'un mécanisme élargi qui s'appellerait Groupe mondial sur les migrations, dont les membres seraient, outre les organismes implantés en Europe concernés, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, la Banque mondiale, le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). On attendait de ce groupe élargi qu'il contribue au processus préparatoire du dialogue de haut niveau et alimente les réflexions du Comité de haut niveau sur les programmes sur les conséquences pour l'ensemble du système des résultats du dialogue de haut niveau dans le cadre de la préparation de la deuxième session ordinaire de 2006 du CCS.

22. Le Directeur général de l'OIT a salué l'initiative du Comité de haut niveau sur les programmes, qui s'efforçait de donner un contenu concret aux aspects du Document final qui concernaient l'emploi et les migrations et leurs liens avec le développement, et a déclaré appuyer sans réserve l'activité du Comité dans ces domaines. Dans tous les domaines de son ressort, le Comité présentait l'avantage d'être le principal lien institutionnel entre l'Organisation des Nations Unies et les organismes sectoriels, d'une part, et les institutions de Bretton Woods, d'autre part. Il a considéré que ce lien devrait être soigneusement entretenu.

23. S'agissant de la question de l'emploi, le Directeur général de l'OIT a appelé l'attention sur les dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 qui avaient trait au plein emploi productif en tant qu'instrument essentiel de la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Le Comité avait demandé à l'OIT de s'entretenir avec les autres organisations de la façon dont elles considéraient la question de l'emploi dans le cadre de leur propre activité et de l'idée d'un mécanisme qui permettrait de guider la gestion des mesures prises par le système à l'appui des efforts déployés au plan national aux fins de réaliser le plein emploi productif. Comme l'avait souligné le président du Comité, l'emploi était à la fois une fin en lui-même et un moyen de réaliser toute une série d'autres objectifs apparentés. Il pouvait donc fournir un excellent exemple de coopération plurisectorielle au sein du système. L'OIT donnerait suite à la demande du Comité et indiquerait au CCS, par l'intermédiaire du Comité, les options concernant les approches à retenir pour renforcer la capacité du système de présenter des

propositions de politique générale qui aideraient les pays à adopter des stratégies de création d'emplois efficaces.

24. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a évoqué les efforts déployés en permanence à l'Organisation des Nations Unies, au niveau intergouvernemental et à celui du Secrétariat, pour faire en sorte que l'emploi devienne une préoccupation économique majeure. Les activités de préparation du débat de haut niveau du Conseil économique et social tiraient un grand profit de l'appui fourni par l'OIT et étaient envisagées comme un processus participatif à l'échelle du système.

25. S'agissant des migrations, le Directeur général de l'OIT a rappelé que l'une des principales raisons des déplacements de population était la recherche d'un emploi. Les hommes et les femmes se déplaçaient pour cette raison à l'intérieur de leur pays, d'un pays du Sud à l'autre ou du Sud vers le Nord. Sans préjudice de la capacité juridique autonome des pays de réglementer les migrations, on était de plus en plus conscient que des approches communes non contraignantes mais qui soient le fruit d'une réflexion collective seraient nécessaires pour tirer tout le parti possible des migrations dans l'intérêt de tous. L'OIT avait élaboré un cadre multilatéral fondé sur les droits et non contraignant sur la migration de la main-d'œuvre, lequel était sa principale contribution au dialogue de haut niveau. Le Comité de haut niveau sur les programmes avait invité l'OIT, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, à recueillir des informations pertinentes dans tous les organismes du système afin d'en tirer un tableau général des programmes et politiques concernant les migrations. Ces informations seraient mises à la disposition du Département pour appuyer le dialogue de haut niveau que l'Assemblée générale tiendrait en septembre, puis du Comité et du CCS. Il a demandé à toutes les organisations de fournir le plus rapidement possible leur contribution sur ce sujet.

26. Au cours du débat qui a suivi, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a souligné que le débat sur les migrations devait, pour être constructif, prendre en considération les dimensions spatiales, à savoir les migrations et l'urbanisation. En tant que question de développement, la question des migrations était étroitement liée à la crise de l'urbanisation.

27. La Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a, au nom des commissions régionales, noté que la question des migrations était aussi étroitement liée à la modernisation et que les modèles de développement que le système devait promouvoir devraient tenir compte de la nécessité d'une distribution équitable des services non seulement dans les villes, mais aussi dans les campagnes. Elle a ajouté que la CESAO préparait, de concert avec l'OIT, une conférence pour la région du Moyen-Orient, où les migrations étaient une question de plus en plus importante. S'agissant de ses activités futures dans le domaine des migrations, le système ne devrait pas perdre de vue les perspectives et spécificités régionales. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a rappelé qu'il avait été demandé à tous les organismes compétents d'apporter leur contribution à l'établissement du rapport du Secrétaire général en vue du dialogue de haut niveau, qui devrait viser à exprimer le point de vue de l'ensemble du système sur les questions en jeu.

28. Appelant l'attention sur d'autres aspects de la suite donnée au Sommet mondial, le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a fait observer que le système des Nations Unies jouissait à présent d'une réputation bien meilleure dans le domaine de la prévention des catastrophes. S'exprimant au nom du Conseil de gestion de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, il a dit que les organisations du système coopéraient activement et de façon constructive à l'élaboration de programmes de prévention. Il a su gré à l'UNESCO de ce qu'elle avait fait à la suite du tsunami. Il a remercié tous les membres du Conseil de la façon constructive avec laquelle ils avaient répondu à ses communications concernant la convocation de la Conférence mondiale sur le climat.

29. Le Conseil a demandé au Comité de haut niveau sur les programmes d'apporter une contribution active à un suivi cohérent et efficace du Sommet mondial de 2005 et de l'aider à fournir au système des conseils sur les mesures à prendre pour faire face aux défis lancés par le Sommet.

B. Sommet mondial sur la société de l'information

30. L'attention du Conseil a été appelée sur les progrès réalisés par les organismes du système dans la suite donnée aux documents finals des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information. Le Secrétaire général avait indiqué au Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à quel point il appréciait la façon dont il avait su faire en sorte que le Sommet aboutisse à un résultat très positif. S'agissant des recommandations que le Sommet lui avait faites, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait pris un certain nombre de mesures spécifiques. C'étaient a) la convocation du Forum sur la gouvernance de l'Internet, qui devait tenir sa première réunion prochainement en Grèce et qui bénéficiait des services d'un secrétariat qui, établi à Genève, dirigeait le processus consultatif engagé à cet égard, et b) la création de l'alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications et le développement, destinée à promouvoir le dialogue entre les multiples parties prenantes, y compris le dialogue à l'appui des débats intergouvernementaux de politique générale visant à faciliter le suivi du Sommet dans les réunions de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du Conseil économique et social.

31. Le Conseil était saisi d'une note sur un cadre du suivi et de la mise en œuvre par le système des Nations Unies du Document final du Sommet mondial sur la société de l'information, note qui donnait un aperçu des arrangements mis en place pour promouvoir la mobilisation nécessaire en vue de mettre en œuvre le Document final au niveau intergouvernemental et au niveau interinstitutions, ainsi qu'au niveau des pays et à celui du Siège. Pour ce qui était de ce dernier niveau, la note contenait le projet de mandat d'un groupe des Nations Unies sur la société de l'information, que le Sommet avait prié le Secrétaire général de créer en sa qualité de président du CCS.

32. Le président du Comité de haut niveau sur les programmes a recommandé au CCS d'approuver le mandat du groupe. Il a ajouté que l'examen de la suite donnée au document final du Sommet mondial par le système lui avait fait prendre conscience de la complexité de la problématique de la société de l'information, que l'on retrouvait dans un grand nombre des questions liées aux programmes et aux

politiques dont s'occupait les organismes du système. Les participants à la discussion au sein du Comité avait beaucoup insisté sur la nécessité d'intégrer pleinement les processus de suivi et de mise en œuvre aux activités en cours visant à faire avancer l'application du programme général de développement.

33. Le Secrétaire général de l'UIT a noté que, pour la première fois, par le biais du processus du Sommet, les dirigeants des pays du monde avaient examiné d'une façon détaillée les profondes incidences de la révolution des communications sur l'avenir de la société, mesurant en particulier l'importance vitale des technologies de l'information et des communications pour le développement économique et social au XXI^e siècle. Lors de sa première phase, tenue à Genève en 2003, le Sommet avait exposé les principes et questions essentiels de la société de l'information et rappelé l'importance des technologies en question en tant qu'instrument indispensable au développement national. Le Plan d'action de Genève adopté par le Sommet a défini des objectifs essentiels en matière de connectivité mondiale d'ici à 2015 et 11 grandes orientations. À Tunis, les dirigeants des pays du monde ont souscrit à l'Engagement de Tunis et à l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, lequel énonçait les mesures spécifiques devant permettre de concrétiser les principes et instituait un processus de mise en œuvre et de suivi du Document final du Sommet mondial sur la société de l'information.

34. L'intervenant a su vivement gré au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de l'appui qu'il avait fourni lors des deux phases du Sommet et de la participation active du système des Nations Unies à Tunis. Il a invité tous les organismes du système à participer à la série de manifestations devant se dérouler à Genève pendant la semaine du 17 mai, parmi lesquelles la célébration de la Journée mondiale de la société de l'information. Il a dit espérer que l'objectif consistant à réduire la fracture numérique était réalisable. L'UIT avait calculé que tous les villages du monde pourraient être connectés moyennant un investissement d'environ un milliard de dollars.

35. Le Secrétaire général de l'UIT a appelé l'attention sur les modalités, en cours d'élaboration à l'échelle du système, de mise en œuvre des 11 grandes orientations définies par le Sommet, et a dit souscrire au mandat et aux modalités de fonctionnement du groupe des Nations Unies sur la société de l'information dont la création avait été proposée par le Comité de haut niveau sur les programmes. Un certain nombre de chefs de secrétariat ont donné des informations sur la participation importante de leurs organisations respectives au processus du Sommet et se sont engagés à rester associés de près à la mise en œuvre et au suivi du Document final du Sommet. Le Directeur général de l'Union postale universelle (UPU) a mis en relief l'importance du secteur postal dans la société de l'information.

36. Au cours du débat qui a suivi, des précisions ont été demandées sur le rapport existant entre les différents arrangements de suivi et de mise en œuvre exposés dans la note, notamment l'alliance mondiale, et le Document final du Sommet et entre les arrangements eux-mêmes. On a relevé que le seul élément de la note qui nécessitait l'approbation spécifique du CCS concernait le projet de création d'un groupe des Nations Unies sur la société de l'information. La note expliquait que ce groupe aurait pour finalité d'être pour les multiples parties prenantes un centre d'information et de coordination des activités interinstitutions associées tant à la mise en œuvre des grandes orientations qu'aux activités de suivi menées dans le

cadre du Conseil économique et social et d'autres organes. En ce qui concerne les modalités opérationnelles, le groupe fonctionnerait comme les autres réseaux interinstitutions, c'est-à-dire sans avoir à faire rapport au Comité de haut niveau sur les programmes, mais en le consultant, au besoin, pour régler telle ou telle question de politique générale intersectorielle. On a mis en garde contre la multiplication des arrangements interinstitutions dans ce domaine et dans le domaine connexe de l'exploitation des connaissances. Il serait bon, le moment venu, de faire le bilan de ces arrangements en vue de les rationaliser.

37. Compte tenu des considérations qui précèdent, le Conseil a approuvé la création du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, dont le mandat et les modalités de fonctionnement avaient été présentés dans le document soumis par le Comité de haut niveau sur les programmes.

C. Autres questions abordées par le Comité de haut niveau sur les programmes

38. L'attention du Conseil a été appelée sur d'autres initiatives prises par le Comité lors de sa session précédente. Ces initiatives étaient notamment les suivantes : a) un bilan des activités d'ONU-Océans, y compris l'Atlas des océans des Nations Unies, à propos duquel le rapport du Comité avait demandé aux organisations le plus directement concernées de maintenir leur appui financier au développement du projet; b) un bilan des activités du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique; c) un exposé sur une nouvelle étude entreprise par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur la violence contre les enfants, et d) la mise en place d'un réseau interinstitutions des échanges sur le tourisme, qui serait placé sous la responsabilité de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et qui aurait pour objectif de faciliter l'échange d'informations et de promouvoir la collaboration interinstitutions dans ce domaine.

39. Dans ses remarques liminaires, le président du Comité avait noté que le Comité, tout en abordant les domaines de fond qu'il avait érigés en priorités dans son programme de travail, s'employait à se familiariser avec des cas moins connus, mais dynamiques de coopération horizontale entre experts au sein du système. Il s'agissait notamment des travaux du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, auxquels étaient associés un certain nombre d'organismes principaux, mais auxquels un certain nombre d'autres organisations membres du Comité souhaitaient participer, et des travaux d'ONU-Océans, qui était l'un des nouveaux réseaux interinstitutions mis en place, avec ONU-Eau et ONU-Énergie, après le Sommet de Johannesburg. Dans le cadre de la communication d'informations sur ONU-Océans, le Comité avait entendu un exposé sur le projet d'Atlas des océans des Nations Unies.

40. Le Comité avait noté que la collaboration interinstitutions dans des domaines techniques tels que ceux évoqués plus haut contribuait incontestablement à améliorer la prestation collective du système, mais était souvent insuffisamment reconnue et soutenue sur le plan financier. S'agissant en particulier d'ONU-Océans et du projet d'Atlas des océans des Nations Unies, le Comité avait porté un jugement très positif sur les activités en cours. La FAO a été félicitée pour la façon dont elle dirigeait l'exécution du projet d'Atlas et toutes les organisations concernées ont été invitées à apporter un appui financier à ce projet.

41. Le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI) a dit que le projet d'Atlas était une initiative des plus utiles et a également su gré à la FAO de le piloter. Il a indiqué que son organisation soutiendrait financièrement ce projet et a engagé les autres organisations à faire de même afin d'en garantir la viabilité financière.

42. Passant au projet de réseau des échanges sur le tourisme, le Secrétaire général de l'OMT a rappelé que le tourisme était une activité économique de plus en plus importante qui avait des implications sociales, culturelles et environnementales majeures et dont s'occupait un nombre croissant d'organismes des Nations Unies. L'OMT avait la responsabilité principale du projet, mais il a dit espérer que son activité serait considérée comme un projet ouvert à la participation de tous. Son organisation accueillerait favorablement les initiatives de toute organisation qui souhaiterait apporter sa contribution à l'écotourisme. Sa principale préoccupation était d'éviter de répéter inutilement des travaux accomplis ailleurs et de faire en sorte que le réseau puisse établir des synergies entre les différentes interventions et les différents intervenants. Le réseau serait un mécanisme souple destiné à promouvoir la coopération interorganisations par le biais, principalement, d'un site spécialisé sur lequel les points de contact désignés par les organisations concernées afficheraient des informations concernant les activités et programmes relatifs au tourisme. Il ne doutait pas que le réseau ne contribue à renforcer la cohérence au sein du système et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

43. Le Conseil a pris acte des faits nouveaux constatés dans les domaines susvisés et décidé de lancer officiellement le Réseau des échanges sur le tourisme.

44. Les membres du Conseil ont remercié le président et le vice-président du Comité de haut niveau sur les programmes de la précieuse contribution qu'ils avaient apportée en dirigeant les travaux du Comité.

45. Il a été rappelé qu'à la deuxième session ordinaire de 2005 du CCS, le Secrétaire général avait soulevé la question de l'examen approfondi à mi-parcours par l'Assemblée générale en septembre 2006 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. À cet égard, le Secrétaire général a tenu à remercier toutes les organisations d'avoir apporté des contributions coordonnées à l'examen. Tout aussi importantes étaient les évaluations sectorielles auxquelles les entités compétentes des Nations Unies avaient procédé dans leurs domaines de compétence respectifs. **Le Conseil a noté que le Haut Représentant rendrait compte à sa deuxième session ordinaire de 2006 des résultats de l'examen à mi-parcours du Programme d'action.**

III. L'intégration d'une perspective antisexiste et les femmes, la paix et la sécurité

46. L'attention des participants a été appelée sur la lettre du Secrétaire général datée du 16 janvier 2006, dans laquelle il avait demandé aux deux comités de haut niveau de mettre au point, en coopération avec sa Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, une politique et une stratégie sur l'égalité de sexes à l'échelle du système. Dans la même lettre, le Secrétaire général avait indiqué qu'il comptait sur un engagement plus actif du système dans l'application

de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

47. Le président du Comité de haut niveau sur les programmes a rappelé que le Comité avait passé en revue les progrès accomplis en ce qui concerne les questions soulevées dans la lettre du Secrétaire général sur la base d'un document établi par la Conseillère spéciale. Le Comité avait souscrit à l'opinion exprimée dans ce document selon laquelle il n'était pas possible d'escompter des progrès suffisants dans la réalisation des objectifs internationalement convenus en matière de développement et des objectifs du Millénaire pour le développement alors que la moitié de la population mondiale ne pouvait pas donner la pleine mesure de ses capacités. Il avait également repris à son compte la conclusion figurant dans le document suivant laquelle il importait de renforcer l'obligation redditionnelle parmi les organisations du système et de prendre des mesures plus énergiques à l'appui de la formation et du renforcement des capacités. La perspective antisexiste devrait non seulement être l'un des programmes prioritaires de chaque organisation, mais aussi être effectivement intégrée aux stratégies globales des organisations et trouver son expression dans leurs décisions budgétaires. Le renforcement de la capacité et de l'efficacité du système en matière d'égalité des sexes devrait être l'une des questions prioritaires à traiter si l'on voulait renforcer la cohérence à l'échelle du système.

48. Le président du Comité de haut niveau sur la gestion a également exposé au Conseil les résultats du débat du Comité sur l'intégration d'une perspective antisexiste. Le Comité avait considéré que si certains progrès avaient été accomplis, les véritables réalisations du système en matière d'égalité des sexes restaient bien minces. Du point de vue de la gestion, c'était avant tout une question de responsabilité. Le Comité a dit partager l'opinion selon laquelle les cadres supérieurs devraient rendre des comptes par le biais des mécanismes de suivi et d'évaluation, notamment des évaluations du comportement professionnel, et la réalisation de l'équilibre entre les sexes dans les secrétariats des organisations ainsi que dans les organes interorganisations et intergouvernementaux, conformément aux engagements pris, devrait devenir un axe essentiel de la collaboration à l'échelle du système. Le président a ajouté que le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes ne disposait pas des ressources ni de l'autorité nécessaires pour apporter la contribution au progrès que l'on attendait de lui.

49. La Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme a constaté avec satisfaction que le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion avaient tous les deux convenu de la nécessité d'une politique et d'une stratégie d'égalité des sexes à l'échelle du système. Les deux comités avaient examiné les conclusions du Conseil de sécurité sur le plan d'action concernant l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil et avaient convenu que le système devait également instituer des mécanismes de responsabilisation plus efficaces dans ce domaine.

50. Elle a ajouté que, d'après les statistiques du système, tout ce qui était négatif était associé aux femmes : la pauvreté, l'analphabétisme, le VIH/sida. Il était urgent de prendre des mesures pour que les engagements se traduisent par de véritables progrès sur le terrain. À cet égard, elle a invité le CCS à se demander :

- Pourquoi le système des Nations Unies avait si mal tenu ses engagements en matière d'égalité des sexes et de renforcement de l'autonomie des femmes;

- Quelles mesures supplémentaires et concrètes assorties de calendriers et de normes de qualité devaient être prises dans l’immédiat et à l’avenir;
- Quelles instructions étaient nécessaires pour renforcer la responsabilisation, les interventions collectives et le lien entre les activités normatives et les activités opérationnelles du système des Nations Unies.

51. Dans le prolongement des débats des comités de haut niveau, son Bureau commencerait, en consultation avec toutes les organisations du système, à élaborer une politique et une stratégie à l’échelle du système et rendrait compte des progrès accomplis au Conseil économique et social en juillet. Avant la session du Conseil, le Forum urbain mondial, qui devait se tenir en juin 2006 à Vancouver, serait l’occasion de mettre en relief la situation difficile des habitantes des taudis urbains. Les organisations intéressées des Nations Unies ont été invitées à participer aux manifestations sur ce thème coparrainées par le Bureau de la Conseillère spéciale et ONU-Habitat en marge du Forum.

52. Au nom du CCS, on a remercié les deux comités pour leurs travaux et on a su gré à la Conseillère spéciale d’avoir su présenter d’une manière aussi directe les enjeux aux chefs de secrétariat.

53. **Le Conseil a approuvé les conclusions qui lui avaient été présentées, à l’issue des discussions des comités de haut niveau : a) il s’est déclaré vivement préoccupé par l’insuffisance des progrès accomplis en matière d’égalité des sexes et de renforcement de l’autonomie des femmes et dans l’élaboration d’une politique et d’une stratégie d’égalité des sexes; b) il a demandé au système de renforcer les initiatives en cours de mise en œuvre dans ce domaine et de prendre des mesures supplémentaires et concrètes assorties de calendriers et de normes de qualité, en faisant fond sur les recommandations que le Comité de haut niveau sur les programmes avait consignées dans son rapport; et c) il s’est engagé à étudier les moyens de faire en sorte que des ressources financières et humaines suffisantes soient mobilisées par les organisations du système de façon à rendre possibles de véritables progrès en ce qui concerne tant l’intégration d’une perspective antisexiste que l’application du plan d’action à l’échelle du système.**

54. On a fait observer que l’intégration d’une perspective antisexiste représentait un enjeu des plus complexes pour le système. Ce dernier pouvait néanmoins relever ce défi s’il avait vraiment la volonté d’agir en ce sens. **Le CCS a décidé de reprendre l’examen de cette question à sa deuxième session ordinaire de 2006 lorsqu’il étudierait les nouvelles mesures concrètes à prendre par les chefs de secrétariat sur la base des propositions à présenter par la Conseillère spéciale et des recommandations des deux comités de haut niveau.**

IV. Questions relatives à la gestion

55. On a appelé l’attention sur l’issue positive des discussions que le Comité de haut niveau sur la gestion avait eues sur l’étude externe des mécanismes de surveillance et de gouvernance que le Document final du Sommet mondial de 2005 avait demandé au Secrétaire général d’entreprendre. Le Secrétaire général avait créé un comité directeur chargé de superviser cette activité et formulé l’espoir que ce processus bénéficierait du soutien actif de toutes les organisations concernées. Par

ailleurs, le Comité de haut niveau sur la gestion avait progressé concrètement vers l'élaboration de nouvelles normes comptables communes. Avec l'appui et la coopération de toutes les organisations du système, des progrès intéressants avaient également été faits s'agissant de mettre en place un système de gestion de la sécurité à la hauteur des menaces et défis auxquels le système devait faire face. À cet égard, le Comité avait mis en garde dans son rapport contre tout relâchement des efforts faits pour mettre en place un système de sécurité véritablement uniforme, et souligné que le maintien de la viabilité opérationnelle du système dépendait du respect des engagements financiers pris en ce qui le concernait.

A. Questions traitées par le Comité de haut niveau sur la gestion

- a) Réforme de la gestion : collaboration interinstitutions dans le domaine de l'obligation redditionnelle et de la transparence
- b) Normes comptables
- c) Sécurité et sûreté du personnel
- d) Autres questions

Exposé de la présidente du Comité de haut niveau sur la gestion

56. Présentant le rapport du Comité, la présidente du Comité de haut niveau sur la gestion a remercié le Vice-Président Dennis Aitken, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et tous les membres du Comité de la fermeté du soutien qu'ils lui avaient apporté lorsqu'elle avait pris la tête du Comité, et de la collégialité de l'atmosphère qui ne s'était pas démentie pendant toute la session du Comité.

57. Elle a commencé par noter que la tenue simultanée et dans le même lieu des réunions des deux comités de haut niveau s'était avérée très productive. À un moment où le système accordait une attention prioritaire à la réforme, il importait que la programmation et la gestion impulsent en même temps le processus. Elle a dit espérer que cette expérience serait renouvelée.

58. Elle a noté qu'étant donné que l'activité du Comité était manifestement animée par le sentiment qu'il fallait agir d'urgence et par une mobilisation commune en faveur d'une gestion axée sur les résultats, il devrait être possible d'accomplir des progrès tangibles en ce qui concerne toute la gamme des questions qui constituaient le programme de travail du Comité. Face à toutes ces questions, la réalisation de progrès dans le domaine de la réforme ne devrait pas être perçue comme un fardeau supplémentaire ou comme une préoccupation distincte, mais comme un aspect nécessaire inhérent au travail et au progrès à accomplir. Les discussions avaient mis le doigt sur une question spécifique, à savoir la nécessité d'éviter toute répétition d'activités de la part des différents groupes de travail convoqués sous l'égide du Comité de haut niveau sur la gestion, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Groupe des Nations Unies pour le développement. On avait donc commencé à relever les doubles emplois et à étudier les meilleurs moyens de rationaliser les mécanismes de façon à optimiser les résultats.

59. S'agissant de la question de l'obligation redditionnelle et de la transparence, le Comité était convenu que les contributions à l'étude externe à confier au comité directeur du Secrétaire général établiraient une distinction entre les questions de

gouvernance, qui ne concerneraient que l'Organisation des Nations Unies et ses fonds et programmes, et la vérification des comptes et les fonctions d'enquête et de contrôle connexes, qui concerneraient l'Organisation des Nations Unies et ses fonds et programmes, ainsi que les institutions spécialisées. Le Comité avait créé un groupe ad hoc chargé de collaborer avec le comité directeur. Ce groupe avait tenu sa première réunion le 16 mars. On comptait que le Secrétaire général présenterait son rapport sur la gouvernance aux chefs de secrétariat pendant les réunions du CCS.

60. En ce qui concerne les normes comptables, le président a rappelé que le Comité de haut niveau sur la gestion avait convenu en décembre 2005 de l'adoption par toutes les organisations du système, à compter de 2010 au plus tard, des nouvelles normes comptables internationales du secteur public. Le Comité avait à présent défini le mandat d'un groupe de travail chargé de superviser l'application de cette décision et d'aider les organisations à s'adapter aux nouvelles normes. Le Comité avait également approuvé le budget d'un projet interinstitutions permanent dans ce domaine.

61. Pour ce qui est de la question de la sécurité et de la sûreté du personnel, le Comité avait été informé sur la situation sécuritaire et le nouveau système de gestion de la sécurité par le Secrétaire général adjoint chargé du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU. Selon lui, le personnel des Nations Unies était plus vulnérable que jamais aux menaces visant la sécurité; une grande vigilance était donc de rigueur. Cela étant, on renforçait la chaîne sécuritaire opérationnelle en faisant plus directement appel aux responsables désignés. Il subsistait par ailleurs quelques problèmes épineux concernant le partage des coûts de la sécurité sur le terrain, à propos desquels les membres du Comité n'avaient pas encore pu s'entendre tout à fait.

62. Par ailleurs, M. David Nabarro a, lors d'une visioconférence organisée le 10 mars, informé le Comité des arrangements pris dans le cadre des plans d'urgence concernant la grippe aviaire. Le Secrétaire général avait demandé aux organisations de désigner des points de contact dans les lieux d'affectation, y compris aux sièges, et de trouver des ressources permettant, au besoin, de mettre ces plans en œuvre de toute urgence. Le président du Comité de haut niveau sur la gestion a saisi cette occasion pour rappeler aux chefs de secrétariat qu'ils devaient désigner ces points de contact aussitôt que possible et transmettre les informations demandées à M. Nabarro (à l'adresse Nabila.Alibai@undp.org).

63. En ce qui concerne le programme d'études commun de l'école des cadres du système des Nations Unies, le Comité avait demandé qu'un plan d'activité assorti d'un calcul des coûts lui soit présenté à sa session suivante, de sorte que le Conseil puisse procéder à un examen détaillé au troisième trimestre de 2006.

64. Le Conseil s'est félicité des progrès que le Comité de haut niveau sur la gestion obtenait dans les domaines susvisés et lui a su gré, en particulier, de focaliser son attention sur les réformes de gestion et la sécurité et la sûreté du personnel.

65. Le Conseil a remercié le président et le vice-président du Comité de haut niveau sur la gestion de l'efficacité avec laquelle ils avaient dirigé les travaux du Comité.

B. Dialogue avec les représentants du personnel

66. Le Conseil a rencontré Robert Weisell, de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux, et Oleg Kiiamov, Président du Comité de coordination des syndicats et associations autonomes du personnel du système des Nations Unies. Les principales questions soulevées par les représentants du personnel ont été l'importance de l'organisation systématique et en temps voulu de consultations sur tous les sujets ayant des répercussions directes sur les conditions d'emploi des fonctionnaires internationaux et la sécurité et la sûreté du personnel. Soulignant qu'il importait d'approfondir le dialogue entre le personnel et la direction, les représentants du personnel ont préconisé l'élaboration de programmes de formation aux relations du travail à l'intention des membres de la direction comme de ceux du personnel. Ils se sont félicités des nouvelles mesures prises pour renforcer le système de gestion de la sécurité et ont rappelé leur position déjà ancienne au sujet de la protection du personnel local des Nations Unies, notamment de la nécessité de les évacuer en même temps que le personnel recruté au plan international, en notant que les membres du personnel local étaient souvent emprisonnés ou agressés uniquement en raison de leurs liens avec l'Organisation des Nations Unies.

67. Le Conseil a remercié les représentants du personnel de lui avoir présenté leurs vues et préoccupations, dont les chefs de secrétariat avaient pris bonne note.

V. Questions diverses

A. Dates de la seconde session ordinaire de 2006 et de la première session ordinaire de 2007

68. Le Conseil a confirmé que sa deuxième session ordinaire de 2006 se tiendrait le vendredi 27 et le samedi 28 octobre au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il a également confirmé qu'il tiendrait sa première session ordinaire de 2007 au siège de l'OIT à Genève, à l'invitation du Directeur général de l'OIT. Les dates de la première session ordinaire de 2007 seraient fixées à l'issue de nouvelles consultations.

B. Hommage à Klaus Töpfer

69. Le Conseil a rendu hommage à Klaus Töpfer, qui avait dirigé avec beaucoup de talent le Programme des Nations unies pour l'environnement au cours des huit années précédentes et avait puissamment contribué à mettre mieux en évidence l'importance des questions d'environnement, devenues ainsi une préoccupation majeure de la communauté internationale.